



Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

N° 2  
2<sup>e</sup> trimestre 2002

# La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:*

## SOMMAIRE

- Une date à retenir : Jeudi 19 septembre 2002 Assemblée Générale du CERPAM
- Conférence régionale Pastoralisme et Sylvopastoralisme 2002
- Partenariats CERPAM - Filières régionales d'élevage pour les démarches Qualité des produits
- Alpes de Haute Provence : Organisation et bilan de la campagne de brûlages dirigés
- Hautes-Alpes : Réunion du Comité de pilotage "Pastoralisme"
- Hautes-Alpes : Travaux d'aménagements pour les Groupements Pastoraux
- Alpes Maritimes : Programme intermassif pour les alpages laitiers
- Var : Projet d'installation d'une manade dans la "petite Camargue varoise" - Etangs de Villepey - Embouchure de l'Argens
- Vaucluse: Avis d'appel d'offre de l'ONF - Pâturage en forêt domaniale du Ventouret (Mont Ventoux)
- Le Réseau Coupures de Combustible
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

## Une date à retenir : Jeudi 19 septembre 2002 Assemblée Générale du CERPAM

Elle se tiendra dans le département des Alpes de Haute-Provence, sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon.

La matinée technique présentera sur sites les travaux réalisés pour la **gestion des friches, garrigues et terrasses par le débroussaillage et le pâturage.**

Cette action a été conduite dans le cadre du Programme Leader II Luberon, en partenariat avec plusieurs éleveurs, le Parc Naturel Régional, l'INRA-SAD Avignon et l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (voir Lettre CERPAM n° 1).

Le CERPAM sera heureux de vous accueillir aussi nombreux qu'à chacune de ses Assemblées Générales.

*Contact Régional : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## **Conférence régionale Pastoralisme et Sylvopastoralisme 2002**

Le 18 avril 2002 à Marseille s'est tenue la Conférence régionale Pastoralisme et Sylvopastoralisme. Cette séance de travail est destinée à cadrer pour l'année en cours le plan d'actions proposé par le CERPAM, avec le Conseil Régional (Service Agriculture et Service Forêt), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, le Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique des Alpes, et la Chambre Régionale d'Agriculture.

Un bilan global du programme réalisé en 2001 a été présenté ; puis chacun des domaines d'action prévu pour 2002 a fait l'objet d'un examen particulier, quant à ses objectifs, son budget, ses sources de financement.

En 2002, le CERPAM consacra ainsi 40 % de ses moyens d'intervention aux travaux d'expérimentation, d'acquisition de références et de diffusion. Les actions collectives de développement en mobiliseront la moitié, avec une place importante donnée au renforcement des Groupements Pastoraux, à la mise en œuvre des CTE, et à l'accompagnement des projets d'aménagement auprès des gestionnaires territoriaux. Enfin, les prestations d'expertises de territoires pastoraux et sylvopastoraux représenteront 10 % des activités.

*Contact Régional : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## **Partenariats CERPAM - Filières régionales d'élevage pour les démarches Qualité des produits**

Les systèmes d'élevage de la région, les produits qui en sont issus -viandes, fromages, trouvent une grande part de leur originalité et de leur image auprès des consommateurs dans le savoir-faire des éleveurs et des acteurs des filières, comme dans les pratiques pastorales des exploitations, généralisées à toute la diversité des espaces naturels pour l'alimentation des troupeaux.

Ces données fondent les démarches engagées par les filières régionales d'élevage pour la reconnaissance et le développement des signes officiels de qualité de leur produits : Label Rouge et Identification Géographique Protégée "Agneau de Sisteron" pour la viande ovine, AOC Banon pour le fromage de chèvre.

Le CERPAM et les filières régionales ont décidé de renforcer leurs partenariats pour conduire chacune de ces deux démarches.

En collaboration avec l'Association César, l'OREAM, les Chambres d'Agriculture et l'Institut de l'Élevage, le CERPAM apporte son concours à la définition des critères de typicité pastorale de l'élevage ovin régional, qui auront un rôle essentiel dans la reconnaissance de l'IGP "Agneau de Sisteron".

Avec le Syndicat Interprofessionnel de Défense et de Promotion du Banon, la FRECAP, les Chambres d'Agriculture, le CERPAM démarre de même en 2002 un programme d'expertise et d'appui auprès des éleveurs caprins engagés dans l'AOC : il s'agit ici d'adapter au mieux les pratiques d'alimentation des troupeaux aux règles de valorisation prépondérante des ressources pastorales et fourragères locales, que fixe le cahier des charges de l'appellation.

*Contact Régional : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## Alpes de Haute Provence : Organisation et bilan de la campagne de brûlages dirigés

Depuis 1993, une Cellule de brûlages dirigés a été mise en place dans les Alpes de Haute-Provence. Elle est composée de la DDAF, du SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours), de l'ONF et du CERPAM.

Le CERPAM sur le plan opérationnel est chargé de :

- **recenser** les demandes auprès des éleveurs,
- **identifier** l'intérêt pastoral de ces demandes,
- **réaliser** un suivi pastoral des parcelles traitées par brûlage.

La cellule participe aux travaux du réseau national des équipes de brûlages dirigés, dont l'animation est assurée par l'INRA d'Avignon (Eric RIGOLOTT).

31 demandes ont été recensées pour l'hiver 2001-2002, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Les éleveurs reçoivent la visite d'un binôme composé d'un agent ONF et d'un officier du SDIS ou du chef de corps local. Ceux-ci enregistrent les caractéristiques du chantier demandé sur une fiche et une base cartographique au 1/25 000 IGN. Ils profitent de cette visite de terrain pour conseiller l'éleveur demandeur quant à la réalisation du chantier de brûlage.

A l'issue de l'expertise ainsi réalisée, le chantier est jugé :

- soit à **risques faibles**, et l'éleveur reçoit l'autorisation de le réaliser lui-même en respectant les prescriptions du binôme,
- soit à **risques moyens ou élevés**, et pouvant nécessiter des moyens d'intervention importants ; le dossier de demande est alors examiné par la Cellule départementale.

Pour la campagne 2001-2002, 35 projets de chantiers ont été visités totalisant plus de 500 ha ; 13 nécessitant un dispositif assez lourd ont été confiés à l'USC 7 de Brignoles, 7 autres à l'équipe d'APFM (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne). Pour les 15 derniers, les éleveurs ont été habilités à les réaliser par eux-mêmes.

Dans ces conditions, sur l'hiver 2001-2002, 321 ha ont été réalisés par des moyens spécialisés (dont 65 ha en attente sur les demandes des années précédentes) ; 230 ha ont été traités directement par les éleveurs.

*Contact Dominique BARON : [cerpam04@free.fr](mailto:cerpam04@free.fr)*

## Hautes-Alpes : Réunion du Comité de pilotage "Pastoralisme"

Sous l'égide de la Chambre d'Agriculture départementale, le Comité de pilotage "Pastoralisme" des Hautes Alpes s'est réuni le 19 avril 2002 à Gap.

Avec les représentants de la Profession Agricole et du CERPAM, y participaient ceux de la DDAF, du Parc National des Ecrins, de la Fédération des Groupements Pastoraux.

Cette rencontre a permis d'effectuer une revue générale des actions conduites par le CERPAM dans le département, en relation avec les différents partenaires institutionnels impliqués.

Les discussions ont plus particulièrement porté sur la mise en œuvre des CTE "Pâturages collectifs" des Groupements Pastoraux, les questions concrètes rencontrées pour leur application, leur articulation avec les mesures qui devraient régir les futurs périmètres Natura 2000.

*Contact Michèle QUIBLIER : [cerpam05@free.fr](mailto:cerpam05@free.fr)*

## **Hautes-Alpes : Travaux d'aménagements pour les Groupements Pastoraux**

Chaque année les Groupements Pastoraux des Hautes-Alpes font des demandes de travaux d'équipements pastoraux auprès de la Fédération des Groupements Pastoraux des Hautes-Alpes « **ALPAGE** ». Ces travaux concernent les aménagements de points d'eau, les abreuvoirs, les parcs de tri, les couloirs de contention, les clôtures. Ils intéressent annuellement une vingtaine de groupements pour un montant d'environ 92 000 €uros.

L'étude de l'aménagement (visite de terrain, implantation, plan, devis et demande de subvention) est réalisée par les techniciens du CERPAM pour le compte de la Fédération des Groupements Pastoraux. Ces projets sont ensuite centralisés par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, qui y joignent les demandes d'aménagements émanant des collectivités (communes) et des autres gestionnaires (Office National des Forêts, Associations Foncières Pastorales,...).

L'ensemble des demandes des départements alpins de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont ensuite examinées annuellement lors d'une réunion de programmation avec les financeurs (Etat, Conseil Général, Conseil Régional). Dans les limites de l'enveloppe financière disponible, les subventions prennent en charge 80 % du montant toutes taxes des travaux.

*Contact : Thierry NIEZ [cerpam0405@free.fr](mailto:cerpam0405@free.fr)*

## **Alpes Maritimes : Programme intermassif pour les alpages laitiers**

Dans les Alpes du Sud, les alpages à activité de production laitière et fromagère sont peu nombreux et se trouvent presque exclusivement sur le département des Alpes Maritimes. Ces unités pastorales et leur mode d'exploitation sont cependant loin d'être en voie de régression : les produits bénéficient d'une très forte image patrimoniale dans la population locale et touristique.

Depuis l'année 2000, le CERPAM s'est engagé dans un programme d'étude sur ces alpages dans le cadre d'une convention interrégionale pour le massif des Alpes, en collaboration avec les Alpes du Nord qui disposent d'une grande expérience sur ce sujet. L'Etat et le Conseil Régional apportent leur soutien à cette opération.

Les actions menées vont des diagnostics pastoraux d'alpages à la mise en place d'un dispositif d'enregistrement des pratiques pastorales sur quelques unités, de l'information sur la traite en alpage faite par un technicien du SUACI-GIS des Alpes du Nord à la participation à des comités techniques pour coordonner les travaux d'équipements et d'aménagements sylvopastoraux.

*Contact Anne-Laure GOUTY [cerpam06@free.fr](mailto:cerpam06@free.fr)*

## Var : Projet d'installation d'une manade dans la "petite Camargue varoise" - Etangs de Villepey - Embouchure de l'Argens

Les étangs de Villepey appartiennent au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et sont gérés par le Service Environnement de la commune de Fréjus.

Le CERPAM a été chargé de définir les conditions d'introduction d'une manade camarguaise sur cet espace, afin de contribuer à l'entretien d'une cinquantaine d'hectares de roselière.

L'étude a été réalisée en concertation avec l'ensemble des usagers : chasseurs de gibiers d'eau, pêcheurs, spécialistes de la faune et de la flore.

Elle propose les aménagements nécessaires au pâturage d'une quarantaine de bovins pour une durée d'utilisation du site de 6 mois.

Des équipements spécifiques permettront de concilier le pâturage et la fréquentation du public sur la plage située à quelques mètres des parcs.

Contact Pascal THAVAUD : [pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr](mailto:pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr)

## Vaucluse: Avis d'appel d'offre de l'ONF - Pâturage en forêt domaniale du Ventouret (Mont Ventoux)

**Objet :** Ouverture à la pratique du pâturage dans le cadre de la sauvegarde des milieux ouverts et des éléments remarquables du site **Natura 2000 du Mont Ventoux**

**Localisation :** Forêt domaniale du Ventouret, gérée par l'ONF - commune d'Aurel (Vaucluse) - zone de crête : les Eymes-La Frache

**Description de l'offre :** Petit alpage formé de pelouses à brome - parcours partiellement boisé (en cours de réouverture) - altitude : max. 1 588 m/min. 1 250 m

- Surface pâturable : environ 190 ha - ressource abondante et de qualité : environ 58 000 journées brebis/an
- Equipements : deux citernes pastorales de 30 m<sup>3</sup> chacune se remplissant par eaux de pluie - bonne accessibilité
- **!! Période impérative de pâturage : du 15 mai au 15 juillet !!** - contrat de pâturage pluriannuel à partir de 2003
- Autres éléments : zone de chasse à l'approche à partir du 1<sup>er</sup> juillet
- Possibilité de bénéficier de primes dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation

### Profil recherché :

- Eleveur possédant un troupeau ovin de **800 à 1 000 bêtes maximum**, sachant garder et utiliser des clôtures électriques
- Capacité à respecter un cahier des charges

### Délai de réponse :

Retrait des dossiers de candidature avant le 15 septembre 2002 à :	Contacts techniques :	
ONF Vaucluse 1175 chemin du Lavarin 84000 AVIGNON Tél. 04 90 89 32 39	M. Alain CHAREYRE Ancien chemin d'Aurel 84390 SAULT Tél. 04 90 64 04 42	M. Jacques BAUBION Maison Forestière de Bellevue 84390 SAULT Tél./fax 04 90 64 01 04

## Le Réseau Coupures de Combustible

Il s'agit d'un Réseau inter-organismes créé en 1992 qui regroupe les partenaires directement impliqués dans la conception, la gestion, l'utilisation des coupures de combustible en région méditerranéenne : organismes de recherche (INRA, CEMAGREF), de pastoralisme (SIME, CERPAM, ODARC), de gestion forestière et DFCI (ONF, Cellule DFCI de l'Aude, DDAF, ONF, SIVOM des Maures, ACF Var) et pompiers du SDIS.

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une soixantaine d'aménagements DFCI répartis sur trois départements font l'objet d'un suivi annuel (équipements, embroussaillement, travaux et pâturage), dans le but de suivre l'efficacité des itinéraires de contrôle du combustible.

Avec l'appui du Conseil Régional, le CERPAM est engagé dans ce programme d'acquisition de références sur les trois départements méditerranéens (13, 83, 84). Ses travaux ont pour priorités actuelles :

- l'évaluation de l'intérêt pastoral des coupures,
- la réalisation d'un bilan des aménagements sur 6 sites de coupures pâturées localisés dans le Var et Vaucluse,
- la rédaction de documents de synthèse sur les préconisations de gestion pour 2 types de milieux très répandus : les maquis à cistes et les garrigues à chêne kermès.

*Contact Rémi DUREAU : [r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr)*

## Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de la lettre du CERPAM au format **html**, nous vous joignons un exemplaire au format **.PDF** que vous pourrez consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

*Contact : Thierry NIEZ [cerpam0405@free.fr](mailto:cerpam0405@free.fr)*